

Etude - Fraude au virement : des entreprises inquiètes mais peu outillées

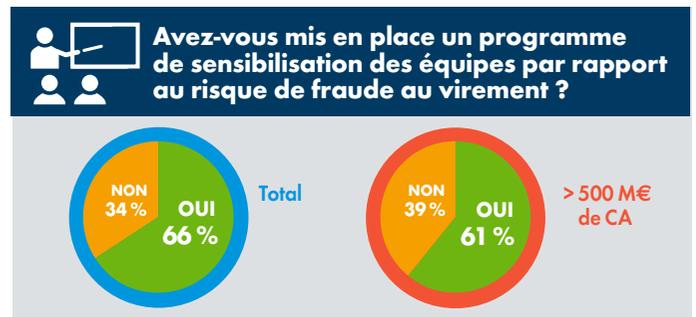


Option Finance, le cabinet Accenture et la fintech Trustpair viennent de réaliser leur première étude sur le risque de fraude au virement. Menée auprès de 165 responsables financiers d'ETI et de grands groupes français, cette enquête met en lumière l'amplification de cette menace depuis le début de la crise. Bien que la plupart des directions financières sondées indiquent avoir déjà déployé des mesures visant à lutter contre ce risque, les marges d'amélioration restent toutefois significatives.

Si le risque de cyberattaques a fait l'objet de nombreuses campagnes de sensibilisation au cours des derniers mois, il n'est toutefois pas le seul à menacer les finances des entreprises. Comme le révélait la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en octobre dernier, la fraude au virement, plus communément appelée « fraude au président » ou « fraude au faux fournisseur », reste en effet extrêmement répandue. Ce constat ressort d'ailleurs pleinement de l'étude « Les entreprises face au risque de fraude au virement », menée pour la première fois par Option Finance, le cabinet Accenture et

la fintech Trustpair, spécialisée dans le contrôle des données bancaires tiers et la sécurité des paiements : en effet, 36 % des 165 responsables financiers d'ETI et de grands groupes interrogés (voir encadré) font état d'une augmentation de ce risque au cours des derniers mois, ce qui s'est matérialisé pour 22 % des sondés par le recensement d'une tentative de fraude, au moins, sur la période.

La lutte contre la fraude au virement est un sujet important pour 89 % des DAF.



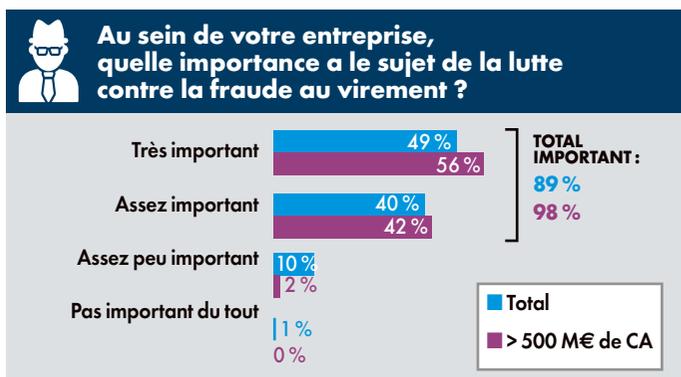
Des processus encore très manuels

Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant de constater que la lutte contre le risque au virement s'impose, pour 87 % du panel, comme un sujet « très important » ou « assez important » en 2021. Un pourcentage qui culmine même à 99 % au sein des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 millions d'euros ! Il est vrai que les stratégies mises en œuvre pour se prémunir contre cette menace restent perfectibles. Certes, un grand nombre de sociétés non financières ont déjà développé des bonnes pratiques. Par exemple, les deux tiers des entreprises interrogées ont développé un programme de sensibilisation des équipes, qui prend généralement la

forme d'envoi d'informations importantes par courriels. Dans 58 % des cas, de telles actions de sensibilisation sont menées au moins une fois par trimestre. De plus, les méthodes destinées à mieux sécuriser les opérations de paiement sont largement mises en pratique, parmi lesquelles les principes de double signature (78 % des cas), de contre-appel lorsqu'un fournisseur modifie ses coordonnées bancaires (66 %) ou encore de séparation des tâches entre les collaborateurs (48 %).

Lire suite p.24 >>

58 % des DAF mènent des actions de sensibilisation au moins une fois par trimestre.





PAROLE D'EXPERT - Elodie Bananier, senior manager chez Accenture

« L'efficacité des solutions digitales de lutte contre la fraude aux virements repose aussi sur une adaptation du modèle organisationnel de la direction financière »

Pourquoi les directions financières sont-elles de plus en plus attentives à la fraude au virement ?

La fraude aux virements bancaires est un vrai sujet de préoccupation pour les directions financières, en particulier dans le contexte actuel. En effet, la crise sanitaire a largement contribué au développement de la dématérialisation des paiements, accentuant les risques de fraudes qui peuvent y être liés. Pour y remédier, les entreprises doivent mieux appréhender ces enjeux de sécurité, notamment en mettant en place des processus digitaux de lutte contre les fraudes. Bien qu'elles aient conscience de l'urgence de cette démarche digitale, les directions financières ne lancent pas forcément des projets spécifiques pour instruire ce problème.

Pourquoi les DAF peinent-ils encore à digitaliser leur processus de protection contre la fraude aux virements ?

Jusqu'à encore très récemment, il n'existait pas de solutions spécifiquement dédiées à la lutte contre la fraude aux virements, ou du moins très peu. Les entreprises s'appuient plutôt sur leurs dispositifs et solutions existantes. L'arrivée d'acteurs tels que Trustpair, spécialisé dans les solutions de contrôle automatique des tiers et de sécurisation des paiements, commence à changer la donne.

Néanmoins, pour être efficace, la mise en œuvre de ces solutions doit s'accompagner d'une adaptation du modèle organisationnel de la direction financière. Par exemple, dans le cadre d'un projet de transformation digitale de la chaîne source to pay, il convient de mettre en place des processus automatiques d'identification et de contrôle des données fournisseurs et de paiement sur les étapes clés du processus.

Comment Accenture accompagne-t-il les DAF dans cette démarche ?

Accenture s'inscrit comme partenaire des directions financières qui engagent des projets de transformation digitale de leur chaîne source to pay. Nous les aidons à définir leur stratégie de gestion des tiers et de sécurisation de leur chaîne de paiement. Nous déterminons ensuite avec elles le modèle opérationnel, les organisations et les process à mettre en place dans le cadre de ce projet et les accompagnons dans le déploiement des solutions technologiques qui y sont liées. Enfin, nous sommes également en mesure d'effectuer en mode outsourcing leurs opérations de contrôle des fournisseurs et de traitement des anomalies suite à un paiement susceptible d'être frauduleux. ■

Communiqué



PAROLE D'EXPERT - Baptiste Collot, président, Trustpair

« La maîtrise de la fraude au virement passera par le digital »

Quelles sont les problématiques actuelles des entreprises concernant la fraude aux virements ?

Maintenir un référentiel tiers à jour est un défi pour les entreprises. Les données liées aux fournisseurs se comptent en effet souvent par milliers et évoluent dans le temps. Pourtant, pour vérifier les données bancaires et limiter les risques de fraudes aux virements, trop d'entreprises ont encore recours aux processus manuels, chronophages et à risque. Des process qui tendent par ailleurs à devenir caducs face à l'augmentation actuelle des risques cyber, comme observé lors de la crise sanitaire. Malgré le renforcement de ce risque et bien que la lutte contre la fraude au virement soit une priorité pour plus de 89 % des directions financières, seules 16 % d'entre elles utilisent une solution technologique pour y faire face. De même, alors que la lutte contre la fraude aux virements est en tête des priorités des projets de transformation digitale pour deux tiers des DAF de grands comptes, 14 % d'entre elles seulement ont l'intention d'investir dans des projets en la matière.

Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Le digital est une priorité pour la direction financière depuis plusieurs années. Cependant, en France, la digitalisation de la fonc-

tion comptable au sens large reste en retard par rapport à d'autres pays. D'autre part, le faible niveau d'équipement des DAF en matière de solutions de protection contre la fraude aux virements vient également du manque de maturité du marché. En effet, nous sommes encore sur un marché de premier équipement. Certes, nous constatons une réelle sensibilité des directions financières sur le sujet. Néanmoins, elles ont encore besoin d'être rassurées et éduquées sur les solutions disponibles et les opportunités offertes par le digital pour améliorer le contrôle des données et lutter contre la fraude au virement. Enfin, ces projets sont encore trop souvent vus comme des capex, alors même que leur retour sur investissement est immédiat.

Pourtant, le digital est un rempart face à la fraude aux virements ?

Le digital permet d'automatiser le contrôle des données sur toute la chaîne procure-to-pay, impliquant aussi bien les achats que la trésorerie, la direction financière ou encore la comptabilité. Il contribue ainsi à sécuriser toutes les étapes clés de la chaîne de paiement : du contrôle de nouveaux fournisseurs et de nouveaux RIB à la vérification des fichiers de paiements en passant par le maintien à jour de la donnée dans la base « tiers ». Les bénéfices de la digitalisation des contrôles des fournisseurs sont immédiats. ■

Communiqué

>> Suite de la p.22

82 % des DAF effectuent un contrôle systématique lors de la mise à jour du tiers et **75 %** lors de l'établissement de la relation d'affaires.

Pour autant, les processus en place se distinguent parfois par leur lourdeur, qui tend à nuire à leur efficacité. Alors que 75 % des répondants affirment effectuer un contrôle systématique des coordonnées bancaires d'un tiers lors de l'entrée en relation et que 82 % disent le faire en cas de changement de ces dernières, cette vérification dure plus de 30 minutes dans près de 40 % des entreprises. « Il s'agit d'un délai extrêmement long », pointe Agathe Chabert, marketing manager chez Trustpair.

Pour **36 %** des sondés, les risques sont en augmentation depuis le début de la crise sanitaire.

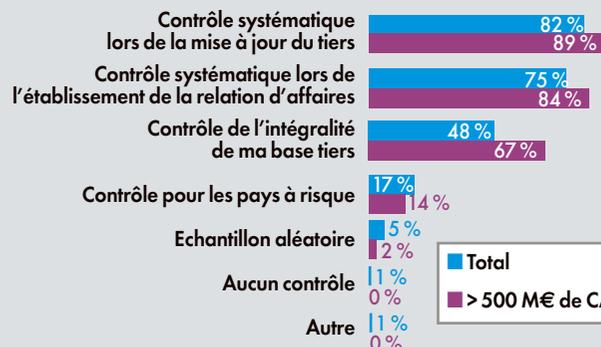
Une situation que les spécialistes de la lutte contre la fraude imputent en partie au manque d'équipement des directions financières. « Les process mis en place dans ce domaine restent de manière générale très manuels, confirme Elodie Bananier, senior manager com-

pliance and financial services chez Accenture. Et lorsqu'une entreprise fait le choix d'adopter une solution technologique dédiée, c'est souvent parce qu'elle a déjà fait l'objet d'une fraude conséquente. » Ainsi, 16 % seulement des entreprises déclarent utiliser aujourd'hui un outil dédié à la lutte contre ce type de fraude – une part qui « monte » à 18 % dans les groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

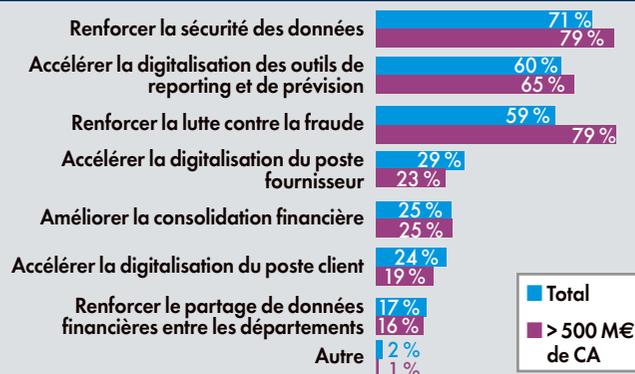
Des projets d'investissement

La situation pourrait cependant évoluer dans les mois à venir. En effet, à la question portant sur les projets prioritaires en matière de transformation digitale pour 2021, 79 % des responsables financiers de grands comptes placent l'intensification de la lutte contre la fraude au premier rang, ex aequo avec le renforcement de la sécurité des données. Pourtant, ils ne sont que 16 % des répondants à déclarer avoir l'intention d'investir davantage dans ces domaines, auxquels s'ajoutent 49 % d'indécis. Avant de franchir le pas, ces derniers

Quel événement provoque le déclenchement d'un contrôle de tiers dans votre processus Procure-to-pay ?



Quels sont vos projets prioritaires en matière de transformation digitale ?

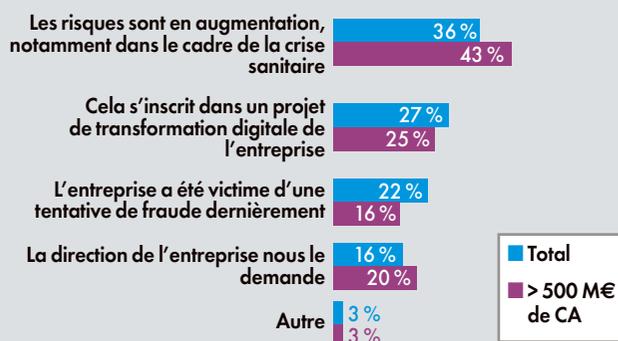


veulent encore être convaincus de la simplicité d'utilisation et, surtout, de l'efficacité des solutions disponibles sur le marché. Or beaucoup de répondants disent manquer d'informations à ce stade pour se forger un avis. ■

Arnaud Lefebvre
@ALefebvre_of

La lutte contre la fraude au virement est la première priorité en matière de transformation digitale pour **79 %** des DAF de grands groupes.

Pour quelles raisons avez-vous mis en place des outils de lutte contre la fraude au virement ?



MÉTHODOLOGIE

- Réalisée par Option Finance, Accenture et Trustpair, l'étude intitulée « Les entreprises face au risque de fraude » a été menée entre le 7 décembre 2020 et le 22 janvier 2021 auprès de 165 directeurs financiers, directeurs administratifs et financiers, deputy managers et trésoriers.
- L'ensemble des répondants évoluent dans des ETI ou des grands groupes : 43 % officient dans une entreprise réalisant un chiffre d'affaires compris entre 50 millions d'euros et 500 millions d'euros, 24 % dans un groupe réalisant un chiffre d'affaires compris entre 500 millions d'euros et 1 milliard d'euros et 33 % dans une société affichant plus de 1 milliard d'euros de revenus.